

Les ratés de l'exception culturelle

De l'audiovisuel – protégé de la concurrence américaine dans le cadre de l'OMC – au livre, dont le prix est encadré par loi française de 1981 pour la survie des libraires, c'est un scénario qui est à peu près entré dans les mœurs : les biens culturels ne sont pas des produits comme les autres. Aussi faut-il les protéger du marché, dans toute leur multiplicité souligne l'Unesco. Reste que si, d'un point de vue thématique, cette diversité semble entendue, elle n'est pas prise au pied de la lettre côté géographie. Que l'Île-de-France, 12 millions d'habitants, caracole en tête des régions subventionnées, soit. Qu'elle atteigne ce score en concentrant 65 % des dépenses de l'État vouées à la culture, est-ce bien équitable ? Avec une population deux fois moindre, le bassin rhônalpin n'est gratifié que de 4 % des subsides, soit seize fois moins ! Autre grand écart pointé par l'Inspection générale des affaires culturelles (IGAC), les dépenses des opérateurs ministériels, tels que le CNC, creusent ce favoritisme entre l'orchestre francilien et la fosse provinciale : contre 85 % pour la région capitale, celle de Lyon reçoit 2,5 %, à l'instar des départements de Provence-Alpes-Côte d'Azur... Ajoutez que, selon un rapport inédit des ministères de l'Économie et de la Culture, les activités culturelles contribuent à 3,2 % du PIB. « Il est très important de combattre l'aspect très élitiste des consommations culturelles », rétorque l'économiste Françoise Benhamou. Dans le mensuel de La Ligue de l'enseignement, parmi les acteurs de l'éducation populaire qui démocratisent l'accès à la culture, cette spécialiste réaffirmait, en 2014, l'importance du travail des associations dans les zones déshéritées. Banlieues sensibles, territoires ruraux : en lieu et place de services publics défaillants, leurs efforts qui contribuent au vivre ensemble et « réenchangent la vie quotidienne » sont d'autant plus difficiles à quantifier qu'ils ne se mesurent pas à court terme. Il serait temps que les décideurs politiques changent de focale.

Dans le Nord et le Pas-de-Calais, un grand écran pour le public hors cadre

LOIN DES MULTIPLEXES QUI ONT LA FAVEUR DES GRANDES VILLES, CINÉLIGUE NORD-PAS-DE-CALAIS PART À LA RENCONTRE DES PUBLICS DÉLAISSÉS, PROMENANT SES PROJECTEURS DE SALLE DES FÊTES EN SALLE DE CLASSE, VOIRE EN PLEIN AIR. TRAVELLING DANS LES HAUTS DE FRANCE !

Pas une salle de cinéma patentée à moins de quinze kilomètres de la projection ambulante, voire dix, si la plus proche salle fixe a donné son accord. Et pourtant, sous réserve que leur sortie nationale ait eu lieu il y a plus de cinq semaines, vous pouvez voir à loisir les derniers films à l'affiche. Le 30 décembre, par exemple, *Vaiana, la légende du bout du monde* arrivait jusqu'à Godewaersvelde, bourgade d'à peine 2000 habitants dans les monts de Flandre, avant de sauter la frontière départementale pour être projeté à Montreuil-sur-Mer ; de Coudekerque-Branche à Aire-sur-la-Lys, la programmation a prolongé ses belles vagues en janvier, proposant aussi bien *Ma vie de courgette* que *Réparer les vivants*. Et ainsi de suite, toute l'année, dans quelque 73 lieux agréés par le Centre national du cinéma (CNC).

CINÉMA À VOLONTÉ

« Rurales pour l'essentiel, dépourvues d'alternatives culturelles audiovisuelles de proximité, ces communes adhérentes composent notre réseau de diffusion », explique Anne Lidove, directrice de CinéLigue

Nord-Pas-de-Calais. Parmi les 97 cinémas itinérants existants en France, c'est l'un des trois sillonnant les Hauts-de-France, le seul sur sa zone ; et de pointer les enjeux éducatifs dans ce bassin de population, qui est non seulement la plus jeune de France, mais en plus grande difficulté qu'ailleurs. « Programmées selon la demande du territoire et selon la demande des gens, ces projections régulières ont lieu pour un tiers dans des salles confortables, dont d'anciens cinémas, un deuxième tiers étant à usage polyvalent, et le reste, disons, plus spartiate ! Qu'importe : cet accès au cinéma pour tous est notre mission première et nous y tenons, coûte que coûte. »

CHEFS-D'ŒUVRE ET THÉMATIQUES

Composés de courts-métrages, *Mes premiers pas au cinéma* captent ainsi le public dès 2 ou 3 ans, avec des animations ludiques et pédagogiques adaptées aux tout-petits. Pendant que le programme classique permet de revoir des chefs-d'œuvre, le mois du film documentaire est l'occasion de découvrir ce genre à part entière, en présence de réa-

65%
DES DÉPENSES
DE L'ÉTAT VOUÉES
À LA CULTURE
SONT DESTINÉS À L'ÎLE-
DE-FRANCE (MINISTÈRE,
DRAC, OPÉRATEURS).

lisateurs ou d'acteurs. Entre *La Cour de Babel* et *Les Choix de Valentin*, « Les uns, les autres, vivre ensemble » a dessiné la thématique 2016. Prévu jusqu'en juin 2017, le cycle « Élèves et spectateurs » en appelle à « oser défier son destin, devenir un héros ! ». La CinéLigue coordonne aussi le dispositif national « Apprentis et lycéens au cinéma » : un temps d'éducation aux images, avec ateliers d'analyse filmique autant que technique. « *En faisant, on apprend beaucoup. Plan de coupe, mode narratif,*

point de vue de la caméra : 12000 jeunes apprennent à vivre dans le monde d'images qui est le nôtre et qui n'échappe pas à la manipulation. »

ÉCONOMIE FRAGILE

La formule ambulante est d'une économie plus difficile que le cinéma en salle fixe. CinéLigue Nord – Pas-de-Calais repose sur un modèle économique double : les subventions avoisinent 40 % du budget de fonc-

tionnement, alors que les prestations en totalisent 60 %. La politique tarifaire demeure accessible : les tarifs des séances de cinéma sont à 4,80 € pour le tarif plein, 3,80 € pour le tarif réduit et 2,60 € pour le tarif groupe et ils n'ont pas augmenté depuis trois ans. En moyenne, pour les 97 cinémas itinérants qui ont sillonné la France et doublé la couverture géographique du cinéma dans les communes françaises en 2014 : les conseils régionaux financent 45 % de ce circuit, les communes 53 % et les conseils départementaux 60 %.

Alors que le remplacement du 16 mm par le 35 mm, dans les années 1980, a permis au cinéma itinérant de se professionnaliser, la transition au numérique a bien failli être fatale à ce circuit de diffusion alternatif. « *Nous avons fait pression sur le marché pour que ce matériel soit compatible avec notre activité nomade : celui proposé était lourd, fragile, intransportable. Ensuite, pour acquérir quatre projecteurs d'un coût unitaire de 70 000 euros, nous avons fait du lobbying pour les faire financer et obtenu gain de cause auprès du CNC. Mais 10 % de cette conversion technique est resté à notre charge, et la maintenance, loin d'être mécanique comme avant, repose sur des contrats d'entretien.* »

ÉQUITÉ CULTURELLE

Forte de 900 projections totalisant 60 000 spectateurs, labellisée art et essai et jeune public, support à la parentalité comme à la citoyenneté, la programmation de CinéLigue est plébiscitée par les communes, les enseignants, les centres de loisirs. Côté subventions, par la région principalement, elles sont jugées sécurisées, nonobstant la nouvelle carte régionale qui peut compliquer les choses. Quant aux douze temps pleins salariés, qui pourraient être plus nombreux pour étendre le champ d'action, ils sont épaulés par des bénévoles... « *Avec un soutien financier qui se monte au quart de ce que perçoit une scène nationale, tout en touchant deux à trois fois plus de public, les élus locaux tiennent à cette qualification culturelle du territoire* », conclut Anne Lidove. L'équité culturelle territoriale a un (petit) prix. ○ ANNE-LAURE MURIER

